

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1631

présenté par
M. Jacques

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Dans un délai de douze mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le dispositif « Ma Prime Rénov » sur les suites de sa mise en œuvre.

Ce rapport détaille notamment le nombre de bénéficiaire et le nombre de travaux de rénovation énergétique réalisés via ce dispositif depuis sa mise en place et en décrit les possibilités d'extension et de pérennisation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif « Ma Prime Rénov » ouvert à l'ensemble des propriétaires, a été lancé en janvier 2020 et renforcé en octobre 2020 dans le cadre du plan de relance. Il permet notamment de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif.

Le présent amendement vise à demander au Gouvernement la remise d'un rapport au Parlement détaillant la mise en oeuvre du dispositif depuis près de deux ans sur le nombre de bénéficiaire et le nombre de travaux réalisés. Il détaille également les possibilités d'extension à davantage de travaux de rénovation énergétique et sur les possibilités de pérennisation du dispositif dans une volonté de développer et encourager les démarches en faveur de la transition écologique.

Ce rapport sera remis dans un délais de douze mois après la publication de la présente loi.